



Héritage fond national à payer

Par **Elodie F**, le **06/12/2010** à **07:03**

Bonjour,

Ma mère décédé il y a quelque temps. Mes frères, soeurs et moi même nous avons hérité chacun d'une parcelle de terrain. Ma parcelle a moi est non constructible et ne vaut pas grand chose. Nous avons appris qu'elle a demandé l'aide du fond national. Nous héritons donc de cette dette à payer. Nous n'avons pas les moyens de payer cette dette. Comment faire pour avoir une aide pour le paiement ou suppression cette dette.

Merci de votre réponse. Je ne sais plus vers qui me tourné.

Par **Marion2**, le **06/12/2010** à **08:15**

Bonjour,

Cette dette ne peut pas être supprimée et vous n'aurez pas d'aide pour vous aidez au remboursement.

Vous pouvez refuser la succession ce qui vous exonèrera de cette dette.

Par **chaber**, le **06/12/2010** à **08:25**

Bonjour,

consultez le site ci-dessous

<http://www.dossierfamilial.com/famille/droit-demarche/les-aides-recuperees-sur-l-heritage,71>

Apparemment la succession a été acceptée et vous devrez vous acquitter de cette dette en vendant les terrains

Par **amajuris**, le **06/12/2010** à **10:52**

bjr,

le remboursement des aides apportées aux personnes âgées dépend du type d'aide et du conseil général du département qui a versé l'aide et cela varie d'un département à l'autre.

je crois que le remboursement des aides après décès est exigé si l'actif successoral dépasse un certain montant (entre 30 et 40000 € à vérifier).

il ne paraît pas anormal que la dette contractée par votre mère soit remboursée sur les biens qu'elle laisse à son décès.

cdt

Par **Elodie F**, le **06/12/2010** à **11:37**

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **06/12/2010** à **13:48**

46000 euros désormais